

Délibération n°2019-048

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 1^{er} octobre 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation des modalités d'organisation de la campagne de recrutement 2nd degré

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet les modalités d'organisation de la campagne de recrutement 2nd degré au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 20
Membres présents et représentés : 21	Contre : 1
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Les modalités d'organisation de la campagne de recrutement 2nd degré (voir annexe), sont validées à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 2 octobre 2019

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

